

DELIBERATION

du
7 avril 2025

Sur l'affectation du résultat
2024

Nombre de membres en exercice

19

Nombre de membres présents

15

Nombre de suffrages exprimés

Votes

Pour

16

Contre

0

Date de la convocation :

25 mars 2025

Date de la séance :

7 avril 2025

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Madame la Maire délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Madame Véronique ALLIEZ après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	3 413 099,15	4 042 921,69
Totaux	3 413 099,15	4 042 921,69
Résultat de clôture		629 822,54

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement

Excédent de fonctionnement

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Véronique ALLIEZ, Marie SECARD, DELAHAYE Laurent, CHARMASSON Laurence, JAILLON Marion, BEY Pierre, MAGNAC Virginie, PUEL Jean-Marie, MANFREDI Laurence, PINEL Francette, PASTOUREL Hélène, BOURRET Thierry, DURAND-ESPIC David, Bernard BRESSON, Johann DEREUDER, Pascal ROUVEURE donne pouvoir à Véronique ALLIEZ,

MAIRIE DE MALATAVERNE

Pour expédition enjointe : **Magame la Maire**